



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/43

Réalisation d'une prestation d'audit énergétique portant
sur le patrimoine communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans un souci de réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments et afin de renforcer son engagement dans la transition énergétique, la Ville d'Ajaccio a pour ambition de voir réaliser un audit énergétique qui portera sur l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la elle est propriétaire.

L'opération proposée consiste donc en la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux à usages spécifiques d'enseignements, sportif, culturel, techniques, de bureaux, de parking etc... Au total, 48 bâtiments communaux représentant 85 495 m² sont ciblés par cette opération.

L'audit énergétique réalisé par la Commune déclinera un volet juridique financier et technique approfondi de ses bâtiments, qui permettra de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser, les conditions de mise en œuvre et les montants d'investissements à envisager. Il sera établi suivant la méthodologie de l'ADEME ou équivalent.

Il s'agira donc d'évaluer les performances énergétiques et les sources de déperdition des 48 bâtiments communaux, afin d'améliorer les performances et de réduire les sources de déperdition, grâce aux préconisations qui seront formulées par l'auditeur. Une possibilité lui sera également laissée afin de soumettre une réflexion sur l'opportunité d'une utilisation des énergies renouvelables, lorsque le thème de la proposition s'y prête.

Cet audit sera réalisé par un professionnel porteur d'un signe de qualité « RGE¹ Etudes » réalisant des prestations intellectuelles en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables.

Cette mission doit permettre de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser sur les 48 bâtiments, les conditions de mise en œuvre et les montants d'investissements à envisager, avec un objectif qui lui sera fixé de baisse des consommations d'énergie de 75% dans les bâtiments ciblés.

Au regard des conclusions de l'audit, un programme pluriannuel d'intervention sera déterminé afin d'aboutir à une amélioration effective de la performance énergétique des bâtiments concernés, ainsi que le confort de leurs occupants.

Objectifs poursuivis :

1/ Engager résolument la Commune d'Ajaccio dans une démarche de Développement Durable et de protection environnementale et entrer dans la transition énergétique ;

2/ Rechercher une meilleure efficacité énergétique des bâtiments communaux, réduire leur consommation énergétique et contribuer à l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation de la Région Corse ;

3/Améliorer l'adéquation entre les dépenses relatives au patrimoine et la politique poursuivie tendant à l'efficacité dans la gestion des deniers publics. En effet, la dégradation des

¹ Reconnu Garant de l'Environnement : Signe de qualité permettant de mieux identifier les professionnels, d'harmoniser et de renforcer les signes de qualité existants

bâtiments participe à la dégradation de la qualité du service public rendu et éventuellement à un accroissement de l'exposition de la collectivité aux risques de toutes natures (incendie, accidents...).

Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de 160 000 € HT (192 000 TTC) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

Caisse des Dépôts et Consignation	96 000,00	50,00% de la valeur TTC de l'étude (ce qui représente 60% de la valeur HT de l'étude)
PRODEME (ADEME-CTC)	32 000,00	20,00%
Mairie d'Ajaccio	32 000,00	20,00%
CT HT	160 000,00	
CT TTC	192 000,00	

A titre d'information, le plan de financement proposé -qui couvre 80% de la dépense prévisionnelle de l'opération HT- a été rendu possible car la Commune d'Ajaccio a formulé un acte de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales » lancée par le Groupe Caisse des Dépôts en octobre 2016. La Commune d'Ajaccio a été l'unique Collectivité de Corse à avoir répondu à cet AMI, lancé au niveau national. Sa candidature ayant été retenue, elle ouvre une perspective de financement de l'audit énergétique par la CDC au taux de 50% de la valeur TTC de l'étude et facilitera également l'accès à des financements futurs de la CDC, concernant le volet travaux qui sera ultérieurement engagé.

Le Cahier des Charges construit par la Commune devra être formalisé selon le modèle proposé par le CDC et l'ADEME qui prévoit – au-delà de l'étude à réaliser – l'élaboration d'un plan d'actions, ainsi qu'une prestation d'accompagnement en terme d'ingénierie juridiques et financières afin de définir les pistes de financement possibles du plan d'actions défini.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 09 mars 2017 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2017

Publication : 16/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

